

Conditions Générales de Vente

Toute commande passée auprès de StartAndFab est soumise aux présentes Conditions Générales de Vente que le Client accepte sans réserves ni restrictions. Ces conditions s'appliquent quelle que soit toute autre mention indiquée par le Client, en particulier celle faisant référence à des conditions générales d'achat.

Toute modification de ces conditions générales de vente devra être acceptée par écrit par StartAndFab.

1 NATURE DES PRESTATIONS

StartAndFab fournit des prestations de conseil et d'accompagnement dans le domaine de l'industrialisation, aboutissant à de deux types livrables possibles : un produit et/ou un document écrit.

2 DEVIS ET COMMANDE

Un devis gratuit ou un contrat sera réalisé pour toute prestation.

Le devis précise :

- la nature de la prestation,
- le prix de la prestation hors taxes,
- les modalités de paiement,
- la durée de validité du devis.

Le contrat est réputé parfait et valablement formé qu'après établissement d'un devis et acceptation expresse de ce dernier par l'envoi d'une commande écrite de la part du Client.

La commande du Client est réputée définitive après acceptation par StartAndFab, formalisée par un accusé de réception de Commande.

Le(s) Produit(s) et service(s) fournis seront conformes exactement et uniquement au contenu de la commande. Le Client doit fournir les plans et données techniques exacts nécessaires à la bonne réalisation des activités confiées. En cas d'erreur ou d'inexactitude de ces informations, la responsabilité de StartAndFab ne pourrait être engagée et le Client devra s'acquitter des sommes convenues sans aucune réclamation possible.

3 PRIX ET PAIEMENT

Les produits et services sont exprimés en euros et sont assujettis à la TVA selon le taux en vigueur.

Les factures émises par StartAndFab sont payables au terme indiqué sur le devis ou la commande. Tout retard de paiement fera courir de plein droit des indemnités de retard équivalents au triple du taux d'intérêt légal de l'année en cours. Des frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de quarante (40) euros (décret n°2012-1115, article L.441-6 du code du commerce) seront également appliqués pour chaque facture en retard de règlement.

En cas de paiement à la livraison, le défaut ou retard de paiement entraîne une suspension de livraison.

Si des conditions de règlement différentes devaient être appliquées, celles-ci doivent être mentionnées dans la commande du client et validées par StartAndFab dans l'accusé de réception de commande.

3 CLAUSE DE PROPRIETE

StartAndFab se réserve la propriété des produits livrés jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix.

4 LIVRAISON ET DÉCHARGEMENT

Le délai de livraison est donné à titre indicatif pour chaque commande sans pouvoir prétendre à des indemnités de retard sauf si le délai de rigueur est imposé par le Client et validé par StartAndFab au préalable.

De convention expresse, le déchargement sur le lieu de livraison est assuré exclusivement par les soins et sous la responsabilité du Client. De fait, la livraison ne peut avoir lieu que si la marchandise est réceptionnée par le Client.

Dans le cas contraire, StartAndFab se réserve le

droit de réclamer au Client des frais correspondant au retour, à la nouvelle présentation et à tous les frais de manutention y afférant.

5 FORCE MAJEURE

StartAndFab ne pourra être tenu responsable de tout retard ou de toute inexécution de ses obligations due à un cas de force majeure.

Pour l'application du présent article, sont notamment considérés comme cas de force majeure : les actes ou omissions du client et en particulier toute carence ou tout défaut d'éléments ou de moyens dont le client est responsable, les défaillances majeures du matériel, les irrégularités ou interruptions de l'alimentation électrique ou des services de télécommunications ainsi que tout autre acte, omission, ou événement échappant au contrôle du prestataire.

Si l'exécution des prestations par le prestataire est retardée pour des motifs de force majeure, le délai d'exécution des prestations en sera reporté d'autant.

Dans le cas où l'accord est résilié par le client pour cause de force majeure, le client doit verser au prestataire tous montants dus jusqu'à la date de résiliation.

6 GARANTIE ET CONTRÔLE

Il appartient au Client de vérifier la conformité et la qualité du produit ainsi que le nombre de pièces ; tout vice apparent doit être dénoncé à la livraison et directement à StartAndFab par lettre avec AR dans un délai de 5 jours à compter de la réception du produit.

En cas de non-conformité, le Client s'engage à apporter les preuves de non-conformité en mettant à disposition de StartAndFab les pièces incriminées. En l'absence de ces pièces, la réclamation sera refusée.

Dans le cas où StartAndFab fournit la matière, les pièces défectueuses seront remplacées sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnisation de quelque nature que ce soit ; à titre d'exemple, la responsabilité de StartAndFab se limitant à une prestation de découpe, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de vice caché sur la matière (composition, homogénéité...)

Dans le cas où le client fournit la matière, StartAndFab se limitera au remplacement de la prestation de découpe, sauf stipulation contraire indiquée dans l'offre définitive.

Quelle que soit la nature de la non-conformité avérée des pièces livrées par StartAndFab, aucune indemnité de quelle que nature qu'elle soit ne pourra être réclamée à StartAndFab, quelles que soient les conséquences subies par le Client du fait de cette non-conformité.

Dans le cas de livraison par transporteur, il appartient au Client d'apporter des réserves sur le bordereau de livraison s'il le juge utile puis de notifier par courrier avec AR au transporteur les « incidents de transport » avec copie StartAndFab.

Le Client s'engage à fournir les plans des pièces à découper sous forme de DXF ou DWG. Si StartAndFab est amené à dessiner les plans, ceux-ci devront être validés par le client avant la mise en œuvre.

7 ETUDES ET PROPRIETES

Les études et recommandations sont données à titre purement indicatif, elles n'engagent pas la responsabilité de StartAndFab. Il convient au Client de choisir le produit et la matière répondant au mieux à son cahier de charges en tenant compte des règles générales applicables pour ce genre de réalisations et des conditions particulières d'emploi.

8 MODIFICATION ET RESILIATION DE CONTRAT

Toute modification du contrat initial fera l'objet d'un

accord écrit entre les 2 parties.

Le non-respect du contrat conclu autorise StartAndFab à le résilier, à reprendre la marchandise livrée sans mise en demeure, à conserver à titre de dommages et intérêts les sommes déjà perçues et à facturer à titre d'indemnité un minimum de 10% sur la commande.

9 COMPETENCE ET JURIDICTION

Pour tout litige résultant de la fabrication et la vente de nos produits, le Tribunal de Commerce de Grenoble sera le seul compétent.